2023-38

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 08

Présents : 06

Votants : 06

L'an deux mille vingt-trois
Le dix novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2023

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENT :
Mmes Florence MAURIN, Romane MINIOU.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Roger RODRIGUEZ a été nommé pour remplir ces fonctions.

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N° 1/2023 BUDGET PRINCIPAL M14 – VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui explique qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour permettre le règlement de la facture de JVS-MAIRISTEM d'un montant de 4 608.00 € TTC liée au changement de gamme de logiciel : HORIZON VILLAGES INFINITY en cours d'exercice. Il précise que ce nouvel environnement informatique est indispensable pour le passage à la comptabilité M57 au 01/01/2024.

Les crédits votés au budget primitif principal 2023 sur l'opération 105 « Acquisition de logiciels » sont insuffisants pour répondre au règlement de cette facture ci-dessus indiquée.

A cet effet, il propose les virements de crédits suivants :

.../...

2023-38

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CREDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
20	2051	105	ACQUISITION DE LOGICIELS	1600.00. €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CREDITS A DEDUIRE				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
21	2184	196	MOBILIERS	1600.00 €

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
21 NOV. 2023
Bureau du Courrier

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ AUTORISE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur le budget principal de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Roger RODRIGUEZ

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la sous-préfecture, le 17/11/2023
⇨ Reçu par la sous-préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le
⇨ Affiché, le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr